

MB 1 CPAS : NOTE EXPLICATIVE

La Modification Budgétaire n°1 du budget 2026 du CPAS est en équilibre avec des crédits budgétaires adaptés à l'instant T.

La modification budgétaire prévoit une diminution de l'intervention communale de 15.000€, passant de 1.553.082,87€ à 1.538.082,87€.

Justification succincte des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial 2026)

Dépenses ordinaires

Personnel

Par rapport au BI 2026, + 32.109,05€ qui correspond aux ajustements en matière de personnel à injecter en cours d'exercice.

Fonctionnement

Par rapport au BI 2026, - 11.377,08€ qui correspond en partie aux changements suivants :

- 4.000€ en frais de correspondance
- + 3.000€ en informatique
- 2.500€ en frais de réception
- 500€ en honoraires
- 6.500€ en frais de fonctionnement des véhicules (transfert vers le FSE)

Transferts

Par rapport au BI 2026, - 83.760,62€ qui correspond en grande partie à la diminution du RI 55% (- 85.000€). Les autres crédits budgétaires en matière de dépenses d'aide sociale restent inchangés.

Dette

Pas de changement

Recettes ordinaires

Prestation

Par rapport au BI 2026, - 4.954,54€ qui correspond en partie à l'augmentation des interventions dans les médiés (+ 5.000€) et la diminution des mises à disposition externes des contrats article 60 (- 10.000€).

Transferts

Par rapport au BI 2026, - 50.938,65€ qui correspond en partie à la diminution du subside du SPP pour les RI 55% (- 46.750€), à la diminution de l'intervention communale (- 15.000€) et à l'augmentation du subside SIS (+ 9.103,10€).

Dette

Nulle